



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :

**19 septembre 2018**

et qu'elle a été faite le

**19 septembre 2018**

Que le nombre des membres en  
exercice est de : 44

**Présents** : 32

**Absents suppléés** : 3

**Absents excusés** : 9

Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2018\_09\_137**

**Objet :**

Acceptation de l'excédent de  
l'assainissement de la commune de  
Fraisans : excédent  
d'investissement et de  
fonctionnement 44 190,42 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

**EXTRAIT**

*Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*

**Séance du mercredi 26 septembre 2018**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 26 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSET.

**Présents** : Brans : M. Michel ECARNOT Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Joss BERNARD, Mme Josette PAILLARD Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Jean-Luc HUDRY Fraisans : M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY Gendrey : M. Pierre ROUX La Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange : M. Gérôme FASSET Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN Offlanges : M. Marc BARBIER Orchamps : M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN Ougney : M. Eric CHAPUIS Pagny : M. Michel GANET Petit-Mercey : M. Rémy MARTIN Ranchot : M. Eric MONTIGNON Rans : M. Stéphane MONTRELAY Romain : Mme Nathalie RUDE Rouffange : M. Didier TISSOT Salans : M. Philippe SMAGGHE Saligny : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT

**Suppléés** : La Bretenière : M. Jean-Pierre VOUAUX Montmirey-la-Ville : M. Christian MIGNOT Our : M. Jacques LEFEVRE

**Absents excusés** : Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Evans : M. Hervé BOUVERESSE Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Mutigney : Mme Christine LECOMTE Orchamps : M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL Plumont : M. Michel GREMAUX Salans : Mme Stéphanie DREZET

**Secrétaire de séance** : M. Claude TERON

**Procurations de vote** :

**Mandants** : M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) Mme Stéphanie DREZET (SALANS)

**Mandataires** : M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) Mme Monique VUILLEMIN (MONTMIREY-LE-CHATEAU) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) M. Philippe SMAGGHE (SALANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h15 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

## ACCEPTATION DE L'EXCEDENT DE L'ASSAINISSEMENT FRAISANS

Excédent d'investissement et de fonctionnement d'un montant de 44 190,42 €

Dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement » et comme le prévoit la réglementation en vigueur, le transfert des résultats par les communes à la Communauté de Communes Jura Nord doit donner lieu à une délibération concordante des organes délibérants de chacune des collectivités.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « Assainissement » a fait l'objet d'un transfert de la part de la commune de Fraisans à la Communauté de Communes Jura Nord.

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, le résultat budgétaire du budget « assainissement » de la commune, qu'il s'agisse d'excédent ou de déficit, peut être transféré en tout ou partie à l'EPCI reprenant la compétence. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de l'EPCI et de la commune concernée.

La commune de Fraisans a décidé, par délibération du 27 février 2018, de reverser l'excédent de fonctionnement et d'investissement d'un montant de 44 190,42 € à la Communauté de Communes Jura Nord.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **prend acte et autorise le transfert par la commune de Fraisans du résultat constaté au titre de la compétence « Assainissement », soit la somme de 44 190,42 € ;**
- **autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de JURA NORD,  
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0